

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 21 DECEMBRE 2018
(en application de l'article L 2121-25 du CGCT)**

L'an 2018, le 21 décembre 2018 à 20 h 00, le Conseil municipal, convoqué le 14 décembre 2018, s'est légalement réuni, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc ANGENAULT - Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers votants : 28

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 :

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires précédant le vote du Budget de l'exercice 2019.

TARIFS DES SERVICES : ANNEE 2019 :

Par 22 voix pour, 1 abstention (Mme PAQUEREAU), 5 contre (Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM) le Conseil municipal **FIXE** les tarifs des services pour l'année 2019.

FOIRE-EXPOSITION « LOCHES EN FETE » - ORGANISATION 2019 :

Par 22 voix pour, 6 abstentions (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal adopte les tarifs pour la foire-exposition « Loches en Fête » 2019.

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (P.A.C.T.) – MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAIN :

Par 27 voix pour, 1 abstention (Mme PAQUEREAU), le Conseil municipal **ACCEPTE** de signer les conventions définissant les modalités d'affectation des sommes allouées dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T.) qui doit être contracté à l'échelle du nouveau territoire intercommunal.

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL MAURICE AQUILON – FONCTIONNEMENT ANNEE 2019 :

Par 22 voix pour, 6 abstentions (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal **FIXE** les modalités et les tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal Maurice Aquilon pour l'année 2019,

CONVENTION DE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE ET CULTUREL ENTRE LA VILLE DE LOCHES ET LE PROGRAMME ARD INTELLIGENCE DES PATRIMOINES :

Par 28 voix pour, le Conseil municipal **ACCEPTE** de signer la convention de partenariat avec le programme Ambition Recherche Développement (ARD) Intelligence des Patrimoines afin d'approfondir et mettre à jour les connaissances sur le patrimoine de Loches pour appuyer le discours du service du patrimoine dans le cadre de ses actions de médiation auprès de tous les publics,

PRÊT ET DÉPÔT D'ŒUVRES D'ART APPARTENANT À LA VILLE DE LOCHES – Musée de Berck-sur-Mer :

Par 28 voix pour, le Conseil municipal **ACCEPTE** le prêt et le dépôt d'œuvres de la collection Lansyer à la Ville de Berck-sur-Mer pour une exposition au Musée municipal du 18 mai au 21 octobre 2019.

PRÊT D'ŒUVRES D'ART APPARTENANT À LA VILLE DE LOCHES – Musée du Faouët:

Par 28 voix pour, le Conseil municipal **ACCEPTE** le prêt d'œuvres de la collection Lansyer à la Ville de Faouët pour une exposition au Musée du 31 mars au 6 octobre 2019.

PRÊT D'ŒUVRES D'ART APPARTENANT À LA VILLE DE LOCHES – Musée Saint-Vic :

Par 28 voix pour, le Conseil municipal **ACCEPTE** le prêt d'œuvres de la collection Lansyer à la Ville de Saint-Amand-Montrond pour une exposition au Musée du 31 mars au 2 juin 2019.

PLU VILLE DE LOCHES - DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT PORTANT SUR LA PRECISION D'ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE LA VILLE DE LOCHES :

Le Conseil municipal **PROPOSE** de compléter le PADD, en ajoutant les mentions suivantes :

Axe 2 – objectif 1 :

« - Se doter d'une offre nouvelle, innovante et diversifiée en matière d'accueil des gens du voyage, en lien avec la politique de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine proposant un complexe d'accueil paysagé et des terrains de sédentarisation. »

-Axe 3 – objectif 2 :

« Profiter d'un projet de requalification de l'entrée sud de la ville pour valoriser les espaces densifiables des arrières de Tivoli et assurer la reconquête des sites naturels pour la faune et la flore spécifiques aux pelouses calcicoles. »

et en rectifiant quelques détails (axe 1 – objectif 3), (axe 2 – objectifs 1 et 4), (axe 3 – objectifs 1 et 2)

PREND ACTE de la tenue du débat.

ENQUETE PUBLIQUE – PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE « LA RAUDERIE » - COMMUNE DE FERRIERE SUR BEAULIEU – PERIMETRES DE PROTECTION DES FORAGES « F2 » ET « F3 » - COMMUNE DE LOCHES :

Par 22 voix pour, 6 abstentions (Mme PAQUEREAU, Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM) le Conseil municipal **DONNE** un avis favorable sur la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection, des travaux de dérivation des eaux, l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine, la régularisation de la création et de l'exploitation du forage « La Rauderie » à Ferrière-sur-Beaulieu des forages F2, F3 à Loches par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

PLACE DE VERDUN – AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE DE LA PORTION DE VOIE COMMUNALE CONSTITUANT LA PARTIE NORD OUEST DU CONTOURNEMENT DE LA PLACE DE VERDUN :

Par 23 voix pour, 5 contre (Mme LESNY-VARDELLE, M. MALJEAN, M. VINCENT, Mme BONVALET, M. ADAM), le Conseil municipal **DÉSAAFECTE** la portion de voie communale constituant la partie nord-ouest du contournement de la place de Verdun en façade de l'ancien Palais de justice, dans un délai fixé dans l'avenant à la promesse de vente à intervenir, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant à la promesse de vente initiale signée le 20 septembre 2018, portant la validité de celle-ci au 31 décembre 2019, cette prorogation ayant lieu avec un changement portant sur le prix de vente, ajusté suite à l'actualisation de l'estimation des domaines :

* identification du bien : voirie communale en façade de la parcelle cadastrée AX 90 ;

* superficie : environ 420 m² ;

* acquéreur : BATI-NANTES – n° SIRET : 86180072000042 ;

* conditions suspensives : désaffectation et déclassement de la voirie communale dont le délai sera fixé par la promesse de vente, obtention du (des) prêt(s) bancaire(s), et du permis de construire par l'acquéreur, établissement d'une convention de dévoiement ;

* durée de validité: 31 décembre 2019 ;

* prix: 19,52 € HT / m².

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à confier à tout notaire ou conseil de son choix la rédaction de la promesse de vente de cette portion de voirie communale, **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

DELEGATIONS AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DECISIONS N°25 A N°26 PRISES DU 30 NOVEMBRE 2018 AU 5 DECEMBRE 2018 :

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions n°25 à n°26 prises du 30 novembre 2018 au 5 décembre 2018 :

N°	DATE	OBJET
25	30.11.2018	Ouverture ligne de trésorerie : 500 000 € auprès du Crédit Mutuel Centre
26	05.12.2018	Demandes de subventions fin de la 1 ^{ère} phase de travaux de restauration de la Collégiale Saint-Ours